

Locations illégales : Mont-Tremblant passe aux actes

Mont-Tremblant prend des mesures pour mettre fin aux locations à court terme illégales sur son territoire. La Ville collabore avec la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) dans le cadre d'une campagne conjointe de sensibilisation du public sur l'obligation légale d'obtenir une attestation de classification « Résidences de tourisme » pour la location à court terme (31 jours ou moins). Dans la première phase de cette campagne, la Ville a décidé de joindre un avis concernant cette obligation aux factures de taxes municipales 2017 envoyées aux propriétaires.

La CITQ est l'organisme, mandaté par le ministère du Tourisme du Québec, chargé de la délivrance des attestations de classification. Mais les attestations ne sont émises que pour les résidences situées dans les secteurs où les règlements de zonage de la municipalité permettent la location résidentielle à court terme, et une preuve est requise. À Mont-Tremblant, la Ville émet un certificat de conformité.

Le processus est expliqué sur le site Web de la CITQ, citq.qc.ca.

Les avis envoyés aux propriétaires de résidences à Mont-Tremblant font également état des lourdes pénalités auxquelles tout propriétaire fautif s'expose. Les amendes, récemment augmentées, varient entre 2 500 \$ et 100 000 \$ par jour.

L'envoi de l'avis de la CITQ serait un « projet pilote », la première étape d'une

Mont-Tremblant moves on illegal rentals

Mont-Tremblant is taking measures to bring an end to illegal short term residential rentals in the town. The Town is cooperating with the Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) in a joint public awareness campaign on the legal obligation of obtaining a classification certificate for renting out one's residence for short terms (31 days or less), as a 'résidence de tourisme'. As a first step in this campaign, the Town is including a flyer to underline such obligation inserted in mailings of 2017 tax bills to property owners.

The CITQ is the Québec Tourism Ministry's representative in issuing certificates. But certificates are issued only for residences within areas where the municipality's zoning bylaws allow residential short term rentals and proof is required. In Mont-Tremblant, the Town emits a certificate of conformity.

The process is explained on the CITQ website, citq.qc.ca.



campagne conjointe considérée comme un moyen de résoudre un problème auquel le conseil municipal de Mont-Tremblant fait face depuis des années. Le directeur Jean Marcoux soutient que la Ville veut éviter des procès coûteux. La Ville est actuellement impliquée dans un conflit en ce qui a trait à la location à court terme au Refuge du Cerf.

La CITQ est autorisée à remettre des avertissements aux contrevenants. Elle ne peut cependant pas émettre de contraventions. Elle ne peut que soumettre les cas de non-conformité aux autorités, lesquelles délivrent officiellement les constats d'infraction. De toute évidence, le ministère du Tourisme désire réprimer la location à court terme illégale sur tout le territoire de la province, et Mont-Tremblant collabore étroitement à cet égard.

The notices sent to Mont-Tremblant property owners also warn of hefty penalties for infractions. Recently raised, fines range from \$2,500 to \$100,000 every day.

The mailing with the CITQ's flyer is said to be a 'pilot project', the first step in a joint campaign seen as a path to resolve a problem that has plagued Mont-Tremblant's town council for years. Director Jean Marcoux says the Town wants to avoid costly court cases. It is presently embroiled in one dispute over short-term rental at the Refuge du Cerf.

The CITQ is authorised to emit warnings to those who don't comply. It cannot issue contraventions. It can only refer non-compliance cases to authorities who will ostensibly deliver notices of fines. Clearly, the Tourism Ministry is cracking down on illegal short term rentals throughout the province and Mont-Tremblant is cooperating closely in that drive.